

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

|                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| Forme du produit                | : Mélange                        |
| Nom commercial                  | : RBS HDS 15                     |
| Groupe de produits              | : Produit commercial             |
| Exemptions d'autorisation REACH | : Exempté d'enregistrement REACH |

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

|                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| Catégorie d'usage principal         | : Utilisation professionnelle |
| Utilisation de la substance/mélange | : Savon-désinfectant          |

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**

CHEMICAL PRODUCTS R. BORGHGRAEF S.A. S.A.  
Rue Bollinckx 271-273  
1190 Bruxelles  
Belgique  
T +32 2 332 15 66 - F + 32 2 332 0805  
[msds@rbs-cp.be](mailto:msds@rbs-cp.be) - [www.rbs-cp.be](http://www.rbs-cp.be)

**Centre Antipoison**

Belgische Antigif Centrum / Centre Antipoison Belge  
T + 32 (0)70 245 245

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +32 2 332 15 66

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

|  |      |
|--|------|
| Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2                        | H315 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1          | H318 |
| Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 | H412 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient

: Alkyl triméthylquaternary ammonium composé, Cocamide dea, Ethoxylat d'alcool gras, Acide lactique

# RBS HDS 15

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Mentions de danger (CLP)   | : H315 - Provoque une irritation cutanée.<br>H318 - Provoque de graves lésions des yeux.<br>H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |
| Conseils de prudence (CLP) | : P280 - Porter un équipement de protection des yeux.<br>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.<br>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.<br>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.<br>P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |
| Phrases EUH                | : EUH208 - Contient Parfum, Parfum. Peut produire une réaction allergique.   |

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom  | Identificateur de produit  | %    | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|--|--|------|---|
| Ethoxylat d'alcool gras                    | N° CAS: 68439-50-9<br>N° CE: 500-234-8<br>N° REACH: 01-2119488639-16 | < 15 | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 3, H412                                      |
| Alkyl trimethylquaternary ammonium composé | N° CAS: 112-02-7<br>N° CE: 203-928-6                                 | 6,1  | Acute Tox. 4 (par voie orale), H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Acute 1, H400 |
| Cocamide dea                               | N° CAS: 68603-42-9<br>N° CE: 271-657-0<br>N° REACH: 01-2119490100-53 | < 5  | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Aquatic Chronic 2, H411                                      |
| Acide lactique                             | N° CAS: 79-33-4<br>N° CE: 201-196-2<br>N° REACH: 01-2119474164-39    | < 5  | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318   |
| Parfum                                     | -  | < 1  | Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Chronic 2, H411                                    |
| Parfum                                     | -  | < 1  | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Chronic 2, H411              |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

# RBS HDS 15

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).   |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Si l'irritation se développe. Consulter un médecin.  |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste. |
| Premiers soins après ingestion            | : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.  |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

# RBS HDS 15

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Rincer abondamment à l'eau.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.  
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. .  
Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Température de stockage : 5 – 25 °C Le produit peut être conservé à une température minimale de 3°C ou une température maximale de 50°C pendant une période continue de 200 jours sans altération.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

###### Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

###### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

###### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

# RBS HDS 15

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Protection des mains |                          |                   |                |             |       |
|----------------------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|-------|
| Type                 | Matériau                 | Perméation        | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
| Gants jetables       | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | ≥ 0.11 mm      |             |       |

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié. si la manipulation génère des particules aériennes (en cas de vapeurs / aérosols).

| Protection des voies respiratoires |                |           |       |
|------------------------------------|----------------|-----------|-------|
| Appareil                           | Type de filtre | Condition | Norme |
| Demi-masque jetable                | Type P2        |           |       |

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Liquide                  |
| Couleur  | : jaune clair. Jaune.      |
| Odeur  | : parfumée.                |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 6,1                      |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable.           |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : 1,01                     |
| Solubilité   | : Complète dans l'eau.     |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)         | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RBS HDS 15

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

#### Ethoxylat d'alcool gras (68439-50-9)

|                |              |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
|----------------|--------------|

#### Cocamide dea (68603-42-9)

|                |              |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |
|----------------|--------------|

#### Acide lactique (79-33-4)

|                |              |
|----------------|--------------|
| DL50 orale rat | > 3500 mg/kg |
|----------------|--------------|

|                    |              |
|--------------------|--------------|
| DL50 cutanée lapin | > 2000 mg/kg |
|--------------------|--------------|

|  |                |
|--|----------------|
| CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard) | > 7,94 mg/l/4h |
|--|----------------|

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Classé comme irritant pour la peau selon les critères de règlement CLP (OCDE 404)  
pH: 6,1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Classé dans la catégorie 1 corrosive selon les critères de règlement CLP (OCDE 405)  
pH: 6,1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# RBS HDS 15

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| RBS HDS 15            |                 |
|-----------------------|-----------------|
| CE50 - Crustacés [1]  | 1,085 mg/l 48 h |
| CE50 72h - Algues [1] | 8,3629 mg/l     |

| Cocamide dea (68603-42-9) |          |
|---------------------------|----------|
| CL50 - Poisson [1]        | > 1 mg/l |
| CE50 - Crustacés [1]      | > 1 mg/l |

| Acide lactique (79-33-4) |               |
|--------------------------|---------------|
| CL50 - Poisson [1]       | 130 mg/l 48 h |
| CE50 - Crustacés [1]     | 130 mg/l 48 h |
| CE50 72h - Algues [1]    | > 2,8 mg/l    |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

| RBS HDS 15                   |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| RBS HDS 15                   |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

# RBS HDS 15

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.1 Numéro ONU

|               |                  |
|---------------|------------------|
| N° ONU (ADR)  | : Non applicable |
| N° ONU (IMDG) | : Non applicable |
| N° ONU (IATA) | : Non applicable |
| N° ONU (ADN)  | : Non applicable |
| N° ONU (RID)  | : Non applicable |

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|  |                  |
|--|------------------|
| Désignation officielle de transport (ADR)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IMDG) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (IATA) | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (ADN)  | : Non applicable |
| Désignation officielle de transport (RID)  | : Non applicable |

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Groupe d'emballage (ADR)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IMDG) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (IATA) | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (ADN)  | : Non applicable |
| Groupe d'emballage (RID)  | : Non applicable |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| Dangereux pour l'environnement | : Non  |
| Polluant marin                 | : Non  |
| Autres informations            | : Pas d'informations supplémentaires disponibles |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible



# RBS HDS 15

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Contains no substance subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Acute Tox. 4 (par voie orale) | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4                       |
| Aquatic Acute 1               | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1      |
| Aquatic Chronic 2             | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2 |
| Aquatic Chronic 3             | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 |
| EUH208                        | Contient Parfum, Parfum. Peut produire une réaction allergique.    |
| Eye Dam. 1                    | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1          |
| Eye Irrit. 2                  | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2          |
| H302                          | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H315                          | Provoque une irritation cutanée.                                   |
| H317                          | Peut provoquer une allergie cutanée.                               |
| H318                          | Provoque de graves lésions des yeux.                               |
| H319                          | Provoque une sévère irritation des yeux.                           |
| H400                          | Très toxique pour les organismes aquatiques.                       |

# RBS HDS 15

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Texte intégral des phrases H et EUH: |  |
|--------------------------------------|--|
| H411                                 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412                                 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.   |
| Skin Irrit. 2                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2  |
| Skin Sens. 1                         | Sensibilisation cutanée, catégorie 1   |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.